

Société EMPATIENT  
44 avenue Georges Pompidou  
92300 Levallois-Perret  
représentée par David-Romain Bertholon, Directeur  
N° SIRET : 512 660 051 00065 –  
Code APE : 7021Z  
N° de déclaration d'existence : 11 75 4471275



## CONDITIONS GENERALES DE VENTES DES PRESTATIONS DE FORMATION SOCIETE EMPATIENT

### OBJET

La société EmPatient organise des actions de formation en présentiel et/ou en e-learning. Toute commande d'une prestation de formation implique la signature d'une convention de formation entre la société EmPatient et le dit client ainsi que l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions de vente.

### COMMANDE ET REALISATION DES PRESTATIONS

Après réception des fiches d'inscription, une confirmation d'inscription sera adressée par mail aux participants soit par le commanditaire de la formation qui centralise le cas échéant les inscriptions de l'ensemble des participants, soit par la société EmPatient au regard des accords établis avec le commanditaire de la formation.

Une convention de formation professionnelle continue sera établie en deux exemplaires et signées des deux parties par les personnes représentant juridiquement les deux structures.

Les participants au plan de formation recevront une lettre invitation associée au programme détaillée de la formation.

Les formations seront proposées aux dates prévues et validées par les deux parties selon les termes de la convention signée par les deux parties. Ces formations seront réalisées selon les termes définies dans les fiches pédagogiques portées à la connaissance du commanditaire de la formation par la société EmPatient.

Une attestation de formation sera délivrée aux participants et/ou au commanditaire de la formation selon les termes figurant dans la convention et ce le dernier jour de la formation.

### PRIX

Les prix de base des formations à l'éducation thérapeutique figurent sur les 2 fiches d'information « se former pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient...De la théorie à la pratique » et « se former pour coordonner l'éducation thérapeutique...De la théorie à la pratique » en ligne sur le site [www.empatient.fr](http://www.empatient.fr). Ce montant, donné à titre indicatif peut être ajusté en fonction du contexte de la demande.

### Facturation

Les factures seront établies au nom du commanditaire de la formation sauf indication particulière donnée par ce dernier et acceptée par le tiers.

Les factures seront produites et adressées au regard des termes notifiées dans la convention de formation signée des deux parties.

Les factures seront réglées selon les termes notifiées dans la convention de formation signée des deux parties par virement ou chèque bancaire à la société EmPatient.

#### ANNULATION OU REPORT DE LA FORMATION

Les deux parties s'engagent à se prévenir mutuellement, dans les délais les plus brefs, de toute information susceptible de modifier l'organisation de la formation. Toute annulation devra être notifiée par écrit et fera l'objet d'un contact direct dans les meilleurs délais.

L'annulation à l'initiative du commanditaire de la formation pourra être faite sans frais si cette annulation parvient à l'organisme au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Passé ce délai, la société EmPatient sera en droit de facturer les frais de préparation.

L'annulation à l'initiative de la société EmPatient, dûment justifiée, devra être notifiée 15 jours ouvrés avant le début de la formation avec une proposition de report.

En cas d'annulation par un participant 3 semaines ouvrables avant la date du premier séminaire, EmPatient ne facturera au participant aucuns frais liés à cette annulation.

En cas d'annulation dans un délai inférieur à 3 semaines ouvrables, le participant s'engage à verser un dédit égal à 50% du montant de la prestation.

#### Litiges

Tous les litiges pouvant résulter de la présente relèvent de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nanterre.

Levallois-Perret, le 16 février 2018

David-Romain Bertholon

